

Forme d'aide	Période d'activité	Rapports
Stratégie de développement des marchés	12 mois	Quatre rapports, couvrant 4 années de ventes, le premier rapport étant dû un an après la date d'approbation, les trois autres étant dus à des intervalles de 12 mois.
Petites entreprises ou entreprises novices à l'exportation	6 mois	Deux rapports, couvrant deux années de ventes, le premier étant dû un an après la date d'approbation, le second 12 mois plus tard.
Soumissions pour projets d'immobilisations	24 mois	Quatre rapports, le premier étant dû à la fin de la période d'activité, les trois autres étant dus à des intervalles de 12 mois.